Image not found or type unknown

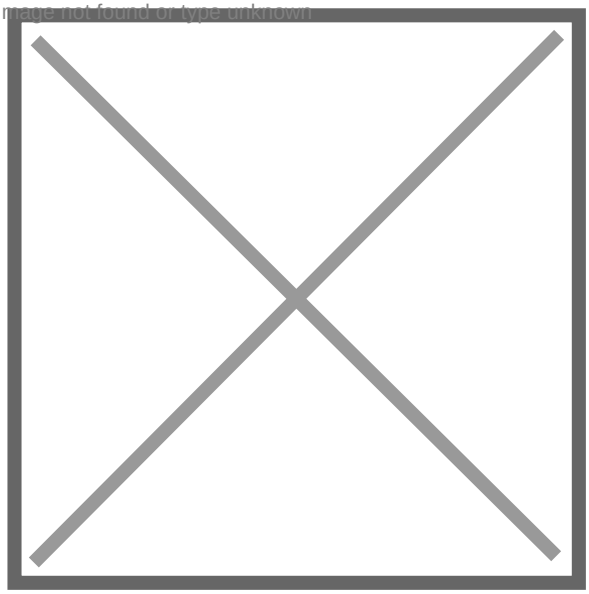

Licenciment économique douteux

Par **Okpo**, le **08/07/2011** à **17:27**

Bonjour, je travaille dans une boite d' énergies renouvelables depuis 1 an.Mon patron ma annoncé que la société était en redressement judiciaire et que beaucoup d entre nous allons nous faire licencier (licenciement économique) mais je travaille depuis 3 mois et toujours pas de salaire... Il ma dit que c est un juge/administrateur qui doit prendre les rennes de l'entreprise , et il s'avère que j ai contacté le siège de la boite et on m a dit qu il allait remplir un dossier et l envoyer au juge et la secrétaire ma dit qu il ne l a toujours pas fait, il semble qu il ne veuille pas nous licencier ni nous virer et je me vois donc suis obligé de démissionner ce qui ne m'arrange pas mais 3 mois sans salaire impossible que dois-je faire?? Merci davance.

Par **pat76**, le **08/07/2011** à **19:11**

Bonjour

Vous ne démissionnez pas, vous faites un courrier recommandé avec avis de réception à votre employeur dans lequel vous lui demander de vous payer les 3 mois de salire qu'il vous doit dans les 5 jours à la réception de votre lettre. Faute pour lui de l'avoir fait, vous l'assignerez devant le Conseil des Prud'hommes pour faire prononcer la rupture du contrat aux torts de l'employeur et ne manquerait pas de réclamer des dommages ei intérêts pour le préjudice subi. (Selon vous, vos dirigeants vivent sans salaire?).

Vous garderez une copie de votre courrier et en enverrez une copie à l'inspection du travail avec une lettre expliquant la situation.

Par ailleurs, vous pourrez vérifier auprès du Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend

l'entreprise de votre employeur si une procedure de sauvegarde a été engagée ou une liquidation judiciaire et si un mandataire a été nommé.

Vous pourrez informer votre employeur que vous allez signaler au tribunal de commerce que cela fait trois mois que l'employeur ne paie pas les salaires et qu'il faut mettre la société en liquidation judiciaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés